



DEPARTEMENT DE LA FORMATION DE LA JEUNESSE
ET DE LA CULTURE

**Service de l'enseignement
spécialisé et de l'appui
à la formation (SESAF)**

Rue Cité-Devant 14
1014 Lausanne

Aux organismes consultés

Réf. : SLN/FGD/Ign

Lausanne, le 13 juillet 2009

Consultation sur le chapitre XI du plan stratégique vaudois :

Offre de prise en charge en structure de jour et à caractère résidentiel des mineurs en situation de handicap

Madame, Monsieur,

Adoptée comme loi d'application de la RPT, la loi fédérale sur les institutions accueillant des personnes handicapées (LIPPI) prévoit que les Cantons soumettent un plan stratégique à la Confédération. En ce qui concerne les mineurs, seules les prestations d'hébergement sont concernées, selon la prise de position du 14 juin 2007 de la Conférence suisse des directeurs et directrices de l'instruction publique (CDIP).

Les cantons latins ont décidé, pour les plans stratégiques concernant les adultes, d'une procédure commune en vue de soumettre à la Confédération les plans stratégiques. Au niveau vaudois, il est prévu que le plan stratégique soit adopté par le Conseil d'Etat à la fin de l'année et soumis à la Confédération, avec les autres plans stratégiques latins, début 2010.

Ci-joint, vous trouverez donc pour consultation le chapitre XI du plan stratégique vaudois sur l'offre de prise en charge des mineurs en situation de handicap. La partie la plus importante du plan stratégique concerne les personnes adultes en situation de handicap. Le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) coordonne la consultation des acteurs concernés sur ce document.

Pour la partie concernant les mineurs, le COPIL RPT/pédagogie spécialisée a privilégié l'option d'une **consultation écrite** du chapitre concerné auprès des organismes représentés au sein de la Commission de référence. **Le délai de réponse à la consultation est fixé au lundi 14 septembre 2009.** Nous vous serions très reconnaissants de nous faire parvenir vos prises de position également

par courrier électronique à l'adresse suivante : florence.germond@vd.ch. Pour toute question, Mme Germond est à votre disposition au 021 316 54 22 dès le 6 août 2009.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous voudrez bien porter à cette consultation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Serge LOUTAN



Chef de Service

Annexes :

- Chapitre XI du plan stratégique vaudois
- Liste des organismes consultés